



# Cannabis : un plan d'envergure nécessaire

Un million six cent mille consommateurs ; 300 000 enfants (12-15 ans) ayant déjà expérimenté cette drogue ; 300 morts de la route dues au seul cannabis ; quatorze fois plus de risque d'accidents mortels de la route lorsque l'alcool est associé ; troubles physiques et psychiques pouvant mener à la schizophrénie ; troubles du comportement, source de violence, de délits ou de suicides...

Telle est la situation catastrophique provoquée par l'invasion du cannabis chez les jeunes.

La France est en tête des vingt-huit États européens pour la

consommation de cette drogue. Le constat est alarmant et la passivité des pouvoirs publics criante. Nos concitoyens l'acceptent comme une évolution inéluctable de la société.

Pour certains élus, cannabis = jeunesse = liberté. Pendant ce temps, le cannabis représente plus de la moitié du marché de la drogue en France (1,6 milliard d'euros) et frappe de façon redoublée aux portes de nos collèges et lycées.

Le lobby des cannabiphiles parle de « drogue douce », promeut des coffee-shops où sont dispensés des boissons et autres gâteaux au cannabidiol (CBD), à faible teneur en tétrahydrocannabinol (THC), la substance psychotrope. D'autres lui prêtent une valeur thérapeutique et en font un antalgique majeur. Ils proposent sa dépénalisation, puis sa légalisation, le marché étant prometteur.

Comment oser parler de « drogue douce » quand nombre d'études ont

démonstré que le cannabis provoque une addiction très forte, aggravée par l'association au tabac et à l'alcool, menant vers les drogues encore plus néfastes, comme la cocaïne et l'héroïne ?

Son mécanisme d'action est bien connu : le THC est très soluble dans les lipides et, de ce fait, se fixe aux membranes cellulaires ; il franchit aisément la barrière

hémato-encéphalique et s'accumule dans le cerveau. Il y persiste longtemps : le THC d'un seul joint demeure plus d'une semaine dans cet organe, aucune autre drogue n'ayant une telle persistance. Son élimination dans les urines dure huit semaines. Après plusieurs joints, cela dure au moins deux mois.

Cause nationale prioritaire

Au niveau du cerveau, il provoque de nombreux troubles : perturbation de la mémoire, défocalisation de l'attention, incoordination motrice, désinhibition conduisant à des prises de risque, raptus (impulsions) agressifs, potentialisation des effets

ébriants ou hallucinogènes, schizophrénie, anxiété et dépression... (lire sur le sujet l'excellent ouvrage du Pr Jean

Costentin, *Pourquoi il ne faut pas dépénaliser l'usage du cannabis chez Odile Jacob*).

Il est démontré que les vertus thérapeutiques du cannabis sont bien inférieures à celles des médicaments déjà employés dans les pathologies concernées. On pourrait l'administrer, comme la morphine, à des patients en fin de vie, mais sans

plus...

Enfin, comment laisser fleurir des établissements où sont en vente libre des produits à base de CBD alors que l'on sait que ce dernier est transformé en THC dans l'estomac, entraînant ainsi de nouvelles addictions au THC.

Combien de temps faudra-t-il pour que les pouvoirs publics prennent conscience de l'urgence de mener une campagne nationale d'information et de prévention auprès de notre jeunesse sur les dangers du cannabis, pour que l'on réduise l'explosion des addictions ? Ce problème doit devenir une cause nationale prioritaire. Un plan d'envergure est nécessaire pour que médecins, chercheurs, éducateurs et membres d'associations concernées puissent informer notre jeunesse sur la triste réalité du cannabis. »

(1) Membre du Centre national de prévention, d'études et de recherche sur les toxicomanies.

À lire aussi sur [ouest-france.fr](http://ouest-france.fr) :  
« **Contre les déserts médicaux, les centres de santé** », par Daniel Hardy.

« **Union européenne : faire mieux en 2019 !** », par Maurice Baslé.

« **Quand le monde dialogue à New Delhi** », par Sophie Boisseau du Rocher.

« **L'immigration, facteur de division en Europe** », par Yves Pascouau.

« **Faut-il densifier les villes ?** », par Michel Urvoy.



*Pr Jean-Pierre Pujol,  
professeur émérite de l'Université de  
Caen (1)*

■